



Sapeurs-Pompiers

**BUREAU du CASDIS**

Réunion du 13 mars 2024

Voix délibérative : M. GRANPIERRE – MME LABADIE – MM. BURGEVIN – VACHER

**VOTE :**

**En exercice : 5**

✚ Présents : 4

✚ Votants : 4

**DÉCISION DU BUREAU N° D2024-B4**

**OBJET : Autorisation donnée au Président de signer un acte modificatif n°8 relatif à l'accord-cadre n° L3203SM05 - Fourniture de gants à usage unique**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de la commande publique et notamment son article R2194-1 ;
- VU** La décision D2020-B6 du Bureau du Conseil d'administration du 2 mars 2020 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer une convention de groupement de commande ayant pour objet l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage intérieur entre les SDIS de la région Centre – Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;
- VU** La délibération 2020-D9 du Conseil d'administration du 30 novembre 2020 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer avec les SDIS de la Région Centre – Val de Loire et le SDIS de la Nièvre l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage interne ;
- VU** L'accord-cadre - Fourniture de dispositifs médicaux à destination des SDIS de la région Centre Val-de-Loire et le SDIS de la Nièvre n°AO203SM05 - Lot n°3 Gants à usage unique- L3203SM05 ;
- VU** La décision n°D2023-A7 du Bureau du Conseil d'administration du 10 janvier 2023 autorisant le Président à signer l'acte modificatif n°7 ;
- VU** Le courrier de la société MEDLINE informant d'un ajustement à la baisse des tarifs ;
- VU** Le projet d'acte modificatif n°8 ;
- VU** Le rapport n°4 du Bureau du Conseil d'administration présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**IL EST DÉCIDÉ :**

**Pour : 4**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Article 1<sup>ER</sup>** : D'autoriser le Président à signer l'acte modificatif n°8 à l'accord-cadre AO203SM05 - Lot n°3 Gants à usage actant l'ajustement des tarifs de la société MEDLINE sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.
- Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et Mme la Comptable départementale sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

  
Marc GAUDET



Sapeurs-Pompiers

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
et de SECOURS du LOIRET**  
- Administration Générale – Juridique et Marchés Publics

SEMOY, LE  
Affaire suivie par Mme DELARUE

**ACTE MODIFICATIF N°8**

Accord cadre - Fourniture de dispositifs médicaux  
destination des SDIS de la région Centre Val-de-Loire et le SDIS de la Nièvre  
n°AO203SM05 - Lot n°3 Gants à usage unique L3203SM05

**ENTRE :**

La société MEDLINE – 2 rue Renée Caudron – 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

**ET :**

SDIS45 – 195 rue de la Gourdonnerie – 45404 Fleury les Aubrais Cedex,  
représenté par Monsieur Marc GAUDET, président du Conseil d'Administration.

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Le 2 janvier dernier la société MEDLINE titulaire de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de gants à usage unique, passé en groupement en commandes avec les SDIS de la Région Centre et le SDIS de la Nièvre, a informé le SDIS du Loiret, coordonnateur de la procédure, d'un ajustement à la baisse des tarifs sur certaines références des produits, malgré la conjoncture économique actuelle.

**AU VU DE CES ELEMENTS  
IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 – OBJET de l'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet d'acter les ajustements tarifaires de la société MEDLINE du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

## ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

Le bordereau des prix joint en annexe du présent acte modificatif se substitue aux bordereaux des prix initialement fournis par la société MEDLINE pour la période considérée.

## ARTICLE 3 – CLAUSES du CONTRAT

Toutes les clauses initiales de l'accord-cadre non expressément modifiées par le présent acte modificatif demeurent en vigueur.

## ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent acte modificatif couvre les commandes passées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024.

### **Pour la société MEDLINE**

(Signature précédée de la mention

**Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Loiret**

**M. GAUDET**



**ALWAYS  
ON.**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

Medline International France S.A.S.  
Le V... ID : 045-284500253-20240313-D2024\_B4-DE



2, Rue René Caudron, Bâtiment 13F  
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Tel. +33 (0)1 30 05 34 00

Fax +33 (0)1 30 05 34 41

[www.medline.eu/fr](http://www.medline.eu/fr)

## Annexe - Ajustement tarifaire Gants d'examen 2024

GPO :

**SDIS DU LOIRET**

Référence	Désignation	Prix unitaire H.T.	Date de début du prix	Date de fin du prix
MGSNL	MEDIGUARD SPECIAL,GANT EXAMEN NITRILE,TAILLE L	0,0190 €	01/01/2024	31/12/2024
MGSNM	MEDIGUARD SPECIAL,GANT EXAMEN NITRILE,TAILLE M	0,0190 €	01/01/2024	31/12/2024
MGSNS	MEDIGUARD SPECIAL,GANT EXAMEN NITRILE,TAILLE S	0,0190 €	01/01/2024	31/12/2024
MGSNXL	MEDIGUARD SPECIAL,GANT EXAMEN NITRILE,TAILLE XL	0,0190 €	01/01/2024	31/12/2024
MGSNXS	MEDIGUARD SPECIAL,GANT EXAMEN NITRILE, TAILLE XS	0,0190 €	01/01/2024	31/12/2024
MGE323	GANT EXAMEN VINYLE ECO,TAILLE XS	0,0160 €	01/01/2024	31/12/2024
MGE324	GANT EXAMEN VINYLE ECO,TAILLE S	0,0160 €	01/01/2024	31/12/2024
MGE325	GANT EXAMEN VINYLE ECO,TAILLE M	0,0160 €	01/01/2024	31/12/2024
MGE326	GANT EXAMEN VINYLE ECO,TAILLE L	0,0160 €	01/01/2024	31/12/2024
MGE327	GANT EXAMEN VINYLE ECO,TAILLE XL	0,0160 €	01/01/2024	31/12/2024